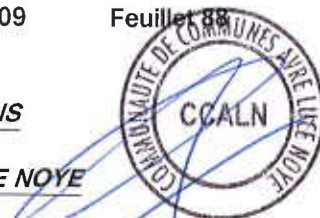




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 52

- supplés : 2
- représentés : 5

Votants :

Date de la convocation :
22 septembre 2017

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Salle communautaire de Folleville, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, **Président**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, FLAMANT, WU, Messieurs BARRE, FRANCELE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, BIECKENS, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT et DECLERCK (Suppléant représentant Madame NANSOT, Maire de Villers-aux-Erables)

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur FRANCELE) HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert, SUIN, HEBERT, HENNEBERT (Pouvoir remis à Monsieur JUBERT)

Absents non excusés : Messieurs BINET, BEAUMONT, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, REMY et LEROY.

OBJET : CONVENTIONS DIVERSES

Pour permettre les versements des aides financières aux associations, communes, regroupements de communes ;

Pour effectuer les demandes de remboursement pour les mises à disposition de personnel ;

Il y a lieu d'établir de nouvelles conventions voire pour certaines, d'établir des avenants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› **entérine les conventions et avenants suivants :**

- Crèche associative Sucres d'orge - Convention 2017 (annexe)
- Centre Musical LA SI SOL - Convention 2017 (annexe)
- Avenant à la convention Centre Musical du Val de Noye (annexe)
- Régie de gestion d'ALMEO (annexe)
- Mises à disposition de personnel - secrétariat de Mairie (annexe)

Avenant à la convention (effet : du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019) portant sur la substitution de la CCVN par la CCALN et sur la facturation aux communes signé avec AFAPAF, Aubvillers, Chirmont, Dommartin, Esclainvillers, Flers-sur-Noye, Folleville, Fouencamps, Fransures, Grivesnes, Hallivillers, La Faloise, Lawarde Mauger L'Hortoy, Mailly-Rainveval, Quiry-le-Sec (+ avenant annexe horaire) Rogy, Rouvrel, Sauvillers-Mongival, SIAEP de Quiry-le-Sec, SISCO de l'Avre et de la Noye, Sourdou.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire (1 Contre)

› **entérine les conventions suivantes :**

- Mises à disposition de personnel - ménage (annexe)
- Mises à disposition de personnel - cantine (annexe)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 Abstention) le Conseil Communautaire entérine les principes de :

- Participation aux frais de fournitures scolaires pour les écoles du territoire de l'ex CCVN, à hauteur de 50 € / écolier et recouvrement des frais de scolarités pour les écoliers et collégiens des communes extérieures
- Participation aux structures porteuses d'un ACM sur le territoire de l'ex CCALM à hauteur de 80 € / enfant (montant plafonné aux montants de 2009) sous couvert d'une participation d'au moins 5 jours minimum (Familles rurales Hangest, SISCO Hailles-Thézy, Fédération Départementale, Familles Rurales pour le SISCO de l'Avre, Fédération Départementale Familles Rurales pour la commune d'Arvillers, Mairie de Moreuil, SISCO du RPI de la Luce.

› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer conventions et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 SEPTEMBRE 2017 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11.10.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
 144, rue du Cardinal Mercier
 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
 7, rue Jean Dupuy
 80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
 DE MONTDIDIER

12 OCT. 2017

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentation de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.1-28.09	✓
DELIB. : Conventions diverses	2017.2-28.09	✓
DELIB. : Convention Actes et Avenant Actes budgétaires	2017.3-28.09	✓
DELIB. : Institution du temps partiel et modalités d'exercice	2017.4-28.09	✓
DELIB. : Détermination des modalités concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2017.5-28.09	✓
DELIB. : Modalités d'astreintes pour le service technique (viabilité hivernale)	2017.6-28.09	✓
DELIB. : Approbation du règlement de formation des agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye	2017.7-28.09	✓
DELIB. : Adhésion effective au 1 ^{er} janvier 2018 au CNAS pour les agents de l'ex CCVN	2017.8-28.09	✓
DELIB. : Acquisition d'une autolaveuse / Gymnase d'Ailly-sur-Noye	2017.9-28.09	✓
DELIB. : FDE80 / Conventions bornes de recharge de véhicules électriques	2017.10-28.09	✓
DELIB. : TEPCV / Ouverture d'un compte EMMY	2017.11-28.09	✓
DELIB. : TEPCV / Convention EDF / Rachat des CEE	2017.12-28.09	✓
DELIB. : Raccordement (Montée en débit en fibre optique) des zones d'activités d'Hangest et de Moreuil	2017.13-28.09	✓
DELIB. : Espaces numériques de travail / Somme Numérique	2017.14-28.09	✓
DELIB. : Groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT	2017.15-28.09	✓
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Politique d'appui aux territoires / Contrat de territoire 2017 / 2020	2017.16-28.09	✓



Le Président,
 Pierre **BOULANGER**

Fait à Moreuil, le 11 octobre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.